

Exercice Budgétaire : 2020

Fonction : 28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES

Thème : C05.02 Education

Objet : Mise en place de l'Appel à projets 2021/2022 « Citoyenneté, laïcité et défense des valeurs de la République » à destination des établissements d'enseignement

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 16 octobre 2020, à 09:00, salle des délibérations - 11 Mail Albert 1er à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'Education,

Vu la délibération n°20160004 du Conseil régional du 4 janvier 2016 relative à la « délégation d'attributions du Conseil régional à sa Commission Permanente »,

Vu la délibération n°20181966 du Conseil Régional des 13 et 14 décembre 2018 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2020, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 relative à l'adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République,

Vu l'avis émis par la commission Enseignement, recherche(lycée, éducation, université, enseignement supérieur, recherche)

CONSIDERANT / PREAMBULE :

La radicalisation est devenue en France, en Europe et au-delà une menace durable.

Dans ce contexte, en complément des actions liées à la sûreté et à la sécurité, il est fondamental pour protéger notre société, de travailler efficacement à la prévention de la radicalisation.

Cela nécessite la mobilisation de l'ensemble des acteurs : Etat, collectivités territoriales, associations, société civile.

En cohérence avec les politiques déjà en place telles que la formation des détenus, et dans les champs d'action qui sont les siens, la Région souhaite contribuer pleinement à la prise en charge de cet enjeu de société qui relève de l'intérêt supérieur de la nation, en mobilisant l'ensemble des leviers dont elle dispose, en complémentarité avec les actions portées par l'Etat, les autres collectivités et les acteurs de la société civile.

Plusieurs axes de travail ont été décidés dans la Délibération n° 20180831 du Conseil régional du 28 juin 2018 « Adoption du plan régional de prévention de la radicalisation et de la charte régionale de la laïcité et des valeurs de la République ». Il a notamment été prévu que « Des actions éducatives dans le domaine de la lutte contre la radicalisation seront explicitement identifiées parmi les thématiques financées par la Région dans le cadre de ses subventions. »

Il s'agit de la troisième édition de cet Appel à projets.

Lors de l'année scolaire 2019/2020, deux associations se sont positionnées (Les ligues de l'enseignement du Nord et du Pas-de-Calais).

Lors de l'Appel à projets à destination des établissements, deux entités se sont manifestées. Néanmoins, seule la candidature du Lycée Professionnel Joliot CURIE d'Hénin – Beaumont (pour leur projet intitulé : Valeurs partagées et engagement lycéen) a pu être retenue.

A l'occasion de l'année scolaire 2020/2021, trois associations ont été retenues (Les ligues de l'enseignement du Nord et du Pas-de-Calais et l'Ecole Supérieur de Journalisme de Lille).

L'Appel à Projets à destination des établissements 2020/2021 a permis de sélectionner cinq projets. Il s'agit des établissements suivants :

- Le Lycée Raymond Queneau, VILLENEUVE D'ASCQ
- Le LPA de la Haute-Somme, PERONNE
- Le LP Pierre Joseph Laurent, ANICHE
- La Cité scolaire Henri Martin, SAINT-QUENTIN
- L'Espace scolaire Condorcet, SAINT-QUENTIN

DECIDE

Par 43 « Pour », 13 « Contre », 0 « Abstention »

- D'approuver l'Appel à contributions « Prévention de la radicalisation 2021/2022 » à destination des structures, qui sera lancé en début d'année 2021 (Annexe 1),

- D'approuver l'Appel à projets « Citoyenneté, laïcité et défense des valeurs de la République 2021/2022 » à destination des établissements, qui sera lancé au printemps 2021, sur la base du résultat de l'Appel à contributions précité (Annexe 2).

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (42) : Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Jean-Yves BOURGOIS, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Madame Agnès CAUDRON, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Patricia CHAGNON, Madame Karine CHARBONNIER, Monsieur Christophe COULON, Monsieur François DECOSTER, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Yves DUPILLE, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur André FIGOUREUX, Madame Sabine FINEZ, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Daniel LECA, Madame Chantal LEMAIRE, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur André MURAWSKI, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Frédéric NIHOUS, Madame Patricia POUPART, Monsieur Eric RICHERMOZ, Madame Julie RIQUIER, Madame Monique RYO, Madame Sylvie SAILLARD, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Edith VARET, Monsieur Benoît WASCAT

Pouvoirs donnés (14) : Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU, Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Françoise HENNERON donne pouvoir à Madame Béatrice LACROIX-DESESSART, Monsieur Sébastien LEPRÊTRE donne pouvoir à Monsieur Franck DHERSIN, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Julie RIQUIER, Madame Isabelle PIERARD donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON.

Madame Elizabeth BOULET donne pouvoir à Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Monsieur François DECOSTER, Monsieur Serge SIMEON donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2020.01453

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA donne pouvoir à Madame Patricia CHAGNON, Monsieur Jean-Richard SULZER donne pouvoir à Madame Sylvie SAILLARD.

Madame Véronique DESCAMPS donne pouvoir à Monsieur André MURAWSKI

N'ont pas participé au vote (0) :

Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

ADOpte A LA MAJORITE